

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ ÉLECTORAL CONSULTATIF DE L'EPE UCA**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION DU 29 JUIN 2021,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu le règlement intérieur de l'UCA, notamment l'article 9 ;

PRESENTATION DU PROJET

Afin de constituer le Comité Électoral Consultatif (CEC) de l'EPE UCA, 4 représentants des personnels et usagers doivent être désignés par et parmi chaque liste représentée au Conseil d'Administration (CA) de l'EPE UCA :

- 2 représentants des enseignants-chercheurs et personnels assimilés ;
- 1 représentant des personnels BIATSS ;
- 1 représentant des usagers.

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur de l'EPE UCA, pour chaque collège concerné, chacune des listes représentées au conseil d'administration propose, après appel à candidature, un nombre de candidats correspondant au maximum au nombre de sièges à pourvoir. Les membres du CEC sont ensuite élus, au sein de chaque collège, au scrutin majoritaire à un tour, lors d'une séance du CA de l'EPE UCA, soit le 29 juin 2021.

Vu les candidatures :

- pour les représentants des enseignants-chercheurs et personnels assimilés :
 - Aurélie TALON ;
 - Marie MONIER ;
- pour le représentant des personnels BIATSS :
 - Jean-Philippe DESIRONT ;
- pour les représentant des usagers :
 - Mayke FUSTIER ;
 - Loris LEJCZYK ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Vu le vote à bulletin secret effectué ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de désigner pour les représentants des enseignants-chercheurs et personnels assimilés : Aurélie TALON et Marie MONIER

Membres en exercice : 41

Votes (membres présents et représentés) : 12

Aurélie TALON (nombre de suffrages) : 12

Marie MONIER (nombre de suffrages) : 12

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

- de désigner pour le représentant des personnels BIATSS : Jean-Philippe DESIRONT

Membres en exercice : 41

Votes (membres présents et représentés) : 5

Jean-Philippe DESIRONT (nombre de suffrages) :

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

- de désigner pour les représentants des usagers : Loris LEJCZYK

Membres en exercice : 41

Votes (membres présents et représentés) : 5

Mayke FUSTIER (nombre de suffrages) : 1

Loris LEJCZYK (nombre de suffrages) : 4

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION
2021-06-29-06

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*